

**Extrait du  
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Identifiant juridique : BOI-RPPM-RCM-10-10-90-30-30/06/2014

Date de publication : 30/06/2014

**RPPM - Revenus de capitaux mobiliers, gains et profits assimilés -  
Champ d'application - Produits de placements à revenu fixe de source  
française et gains assimilés - Bons ou contrats de capitalisation et  
d'assurance-vie investis en actions souscrits avant le 1er janvier 2005  
(contrats dits « DSK ») - Transformation des contrats en cours en  
contrats investis en actions**

---

**Positionnement du document dans le plan :**

**1**

Les commentaires exprimés dans ce document sont retirés à compter de la date de publication de la présente version.

Pour prendre connaissance des commentaires antérieurs, consultez la version précédente dans l'onglet "versions".



**AVERTISSEMENT**

Attention : les liens cités par ce document vers les autres documents de la base ne sont pas versionnés, c'est à dire qu'ils renvoient vers la dernière version publiée du document ciblé. L'onglet "Versions" vous permet de consulter la doctrine en vigueur à une date donnée.